



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23108223***

Déposé / Reçu le

10 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0451 236 575**

Nom

(en entier) : **DIAGAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Louis Lepoutre, 70 à 1050 Ixelles****Objet de l'acte : démission - nomination**

Extrait du procès-verbal de la réunion d'assemblée générale du 8 mai 2023 :

"(...)

Démission d'un administrateur

PREND ACTE de la démission de Madame Delphine Bigot en qualité d'administrateur.

Cette démission a pris effet à compter du 16 février 2023.

DECIDE de donner une décharge provisoire à cet administrateur de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination d'un administrateur

DECIDE de nommer TARGER SA, dont le siège est établi Avenue Louis Lepoutre, 70 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n°0477.633.740 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones) et qui a désigné Madame Alice Ameryck en tant que représentant permanent, en qualité d'administrateur.

Ce mandat a pris effet à compter du 16 février 2023 et il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2029.

TARGER SA, représentée par Madame Alice Ameryck, ici présente, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Rémunération du nouvel administrateur

DECIDE que le mandat d'administrateur TARGER SA sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe Welcker, Nicolas Weinberg, Léa Sonnet et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 15 mai 2023 :

"(...)

Nomination d'un administrateur délégué

DECIDE de confier la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à TARGER SA, dont le siège est établi Avenue Louis Lepoutre, 70 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n°0477.633.740 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones) et qui a désigné Madame Alice Ameryck en tant que représentant permanent.

TARGER SA portera le titre d'« administrateur délégué ».

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Ce mandat prend effet à compter du 16 février 2023. Sauf révocation par l'organe d'administration, il expirera de plein droit à la date à laquelle le mandat d'administrateur de TARGER SA prendra fin.

TARGER SA, représentée par Madame Alice Ameryck, ici présente, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe Weicker, Nicolas Weinberg, Léa Sonnet et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extraits conformes.

Déposé en même temps : (i) un exemplaire original du procès-verbal de la réunion d'assemblée générale du 8 mai 2023 et (ii) un exemplaire original du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 15 mai 2023.

Léa Sonnet
Mandataire